

**Observatoire wallon des Ambroisies**  
**Rapport final d'activité – février 2025**  
*Cahier des charges n°03.02.00.00A-20-3818*



**Observatoire wallon des**  
**Ambroisies**

Adrien Delforge | Arnaud Monty

Gembloux Agro-Bio Tech

Université de Liège

Février 2025



## Table des matières

Table des matières.....	1
1. Introduction.....	2
2. Caractérisation de l'état des populations.....	3
Evolution des populations d'ambrosies entre 2020-2024.....	4
Caractérisation des populations d'ambrosies en RW.....	6
Source de données.....	6
Vecteurs d'introduction.....	7
Caractérisation du milieu envahi.....	8
Caractérisation de l'invasion la première année d'encodage.....	8
Répartition spatiale.....	9
3. Actions de lutte.....	11
Méthodologie.....	11
Gestion des populations.....	12
4. Formations et animation d'un réseau d'observateurs.....	13
Formation des acteurs.....	13
Participation à des événements thématiques.....	14
Animation des réseaux sociaux.....	14
Animation du réseau d'acteurs.....	15
5. Développement et diffusion d'outils de communication.....	16
Matériel de communication.....	16
Diffusion d'articles de vulgarisation.....	16
Réalisation de vidéos.....	17
Visibilité de l'OWA.....	18
6. Collaborations et travaux supplémentaires.....	19
Publication des données de l'OWA sur GBIF.....	19
Suivi de la contamination des graines pour oiseaux.....	19
Réseau de surveillance pollen.....	19
Suivi passif du Datura et promotion de la lutte contre les PEE.....	20
7. Conclusion et perspectives pour les années futures.....	21



## 1. Introduction

Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes qui représentent un double enjeu : d'une part un enjeu économique en tant qu'adventices de cultures de printemps, et d'autre part un enjeu sanitaire, leur pollen allergène étant massivement répandu durant l'été. Tandis que des pays comme la France, l'Italie ou la Hongrie sont déjà fortement touchés, la situation, bien que préoccupante, reste (pour le moment) encore sous contrôle en Région wallonne.

Une première subvention (2019-2020) avait permis de dresser un état des lieux de la situation. Cette dernière a motivé le financement de cette convention de 4 années, financée par la Cellule Permanente Environnement-Santé du Service Public de Wallonie et animée par Gembloux Agro-Bio-Tech (ULiège). L'Observatoire wallon des Ambrosies (OWA) a pu ainsi agir 5 années, menant diverses actions de sensibilisation, de surveillance et de gestion des ambrosies en Région wallonne. Ce projet a permis de mieux comprendre la progression de ces plantes à l'échelle régionale, d'identifier les facteurs qui influencent leur dispersion et d'agir concrètement sur la dynamique de leur invasion.

Au cours de ces cinq années de surveillance, l'OWA a acquis des connaissances solides et bâti un réseau d'acteurs autour de la lutte contre les ambrosies, notamment l'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), seule espèce observée à ce jour en Région wallonne. Sur la base de plateformes de recensement participatif et des signalements adressés directement à l'OWA, les populations d'ambrosie à feuilles d'armoise ont été localisées, visitées et, dans la plupart des cas, gérées. Chaque visite de terrain s'est accompagnée d'une caractérisation du site et d'un suivi annuel. Par conséquent, le nombre de sites à surveiller s'accroît sans cesse, chacun nécessitant une attention particulière pour éviter toute résurgence de population.

Alors qu'on ne dénombrait que 25 populations en 2020, 136 sites contaminés ont été suivis au cours de la présente convention, et plus de 28 500 plantes éliminées. Comme l'OWA s'appuie en grande partie sur la participation citoyenne (sciences participatives), il est certain que ces chiffres soient sous-estimés. Dans le souci de collecter un maximum d'informations, la communication a donc constitué un axe majeur du travail de l'OWA.

L'OWA concentre son action sur trois missions principales :

- La caractérisation des populations présentes en région wallonne ;
- La coordination de la lutte contre l'espèce ;
- L'information et la sensibilisation auprès des acteurs de terrain et du grand public.



Fig. 1. Ambrosies gérées en 2023 à Baudour (Gauche), vidéo réalisée en 2024 et formation donnée à Charleroi en 2024

## 2. Caractérisation de l'état des populations

Au cours des 5 années d'existence de l'OWA, 207 populations d'ambrosies ont été compilées et suivies (Fig. 2). Chacune de ces populations a été catégorisée selon les classes suivantes :

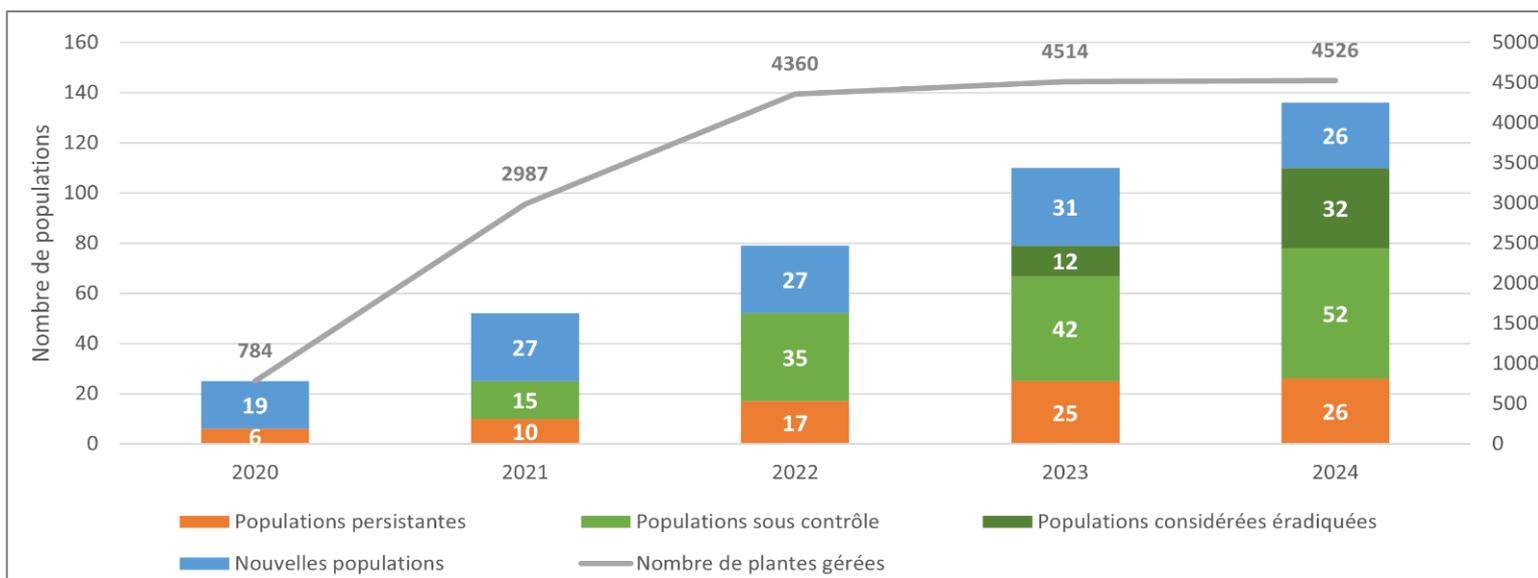
- **Populations non-retrouvées** : il s'agit des populations encodées avant la création de l'OWA (2020) qui n'ont pas été retrouvées lors de la visite de terrain.
- **Populations éradiquées** : ces populations sont considérées comme éradiquées après au moins trois années consécutives sans présence d'ambrosie à la suite des actions de gestion. Une fois ce délai passé, elles ne sont plus suivies par l'OWA.
- **Populations sous contrôle** : ces populations n'ont pas présenté d'ambrosie l'année précédente. Si ce statut est maintenu durant trois années consécutives, la population est alors reclassée parmi les populations éradiquées.
- **Populations persistantes** : ces populations présentent encore au moins un individu malgré la gestion entreprise précédemment, démontrant la présence d'ambrosie dans la banque de graines.
- **Nouvelles populations** : ces populations ont été observées pour la première fois l'année en cours et seront reclassées l'année suivante selon leur persistance ou non.

Le classement de ces populations se fait en fonction des informations récoltées par l'OWA sur le terrain ou par mail/téléphone avec l'observateur. Si les données ne sont pas disponibles une année (pas de réponse, site inaccessible), les populations sont classées en fonction des dernières informations obtenues sur le terrain ou par contact avec le propriétaire. Ainsi, un site dont la gestion a été effectuée sur un faible nombre d'individus avant la grenaison deviendra 'sous contrôle' si le propriétaire ne répond plus, à moins qu'il y ait un doute sur la rigueur du propriétaire. Un site dont le nombre d'individus est élevé sera directement considéré 'persistant les années suivantes'.



Fig. 2. Ambrosies observées (de haut en bas et de droite à gauche) à La Roche-en-Ardenne, Baudour, Ham-sur-heure et Amay

### Evolution des populations d'ambrosies entre 2020-2024



**Fig. 3.** Evolution du nombre de populations observées en fonction de leur statut (nouvelles =bleu ; persistantes = orange ; sous contrôle (ne présentant aucun individu cette année) = vert clair ; éradiquées = vert foncé) et du nombre d'individus (gris) observés entre 2020 et 2024 sans prendre les extrêmes (Gem. 1.2020 en 2022 et Bau. 1.2023 en 2023 et 2024).

À la suite de la première subvention accordée en 2019, l'OWA a pu recenser 25 populations d'ambrosies en 2020, dont 6 persistantes sur la période 2000-2019. Dans le cadre de la convention actuelle, environ 30 nouvelles populations sont signalées chaque année (Fig. 3), révélant une progression linéaire du nombre de sites suivis. Chaque nouvelle population fait l'objet d'un suivi, idéalement pendant au moins trois ans.

Le nombre de populations persistantes augmente également mais de manière plus modérée, semblant même se stabiliser ces dernières années. Grâce aux actions de gestion annuelles, certaines populations passent du statut de « persistantes » à celui de « sous contrôle » (voir Chap. 2 sur les actions de lutte). Si la pression de gestion sur les sites où la banque de graines est contaminée se maintient, le nombre annuel de populations persistantes devrait peu progresser. Notons que quelques populations restent persistantes en raison de l'absence de gestion, suite à l'impossibilité d'accéder aux propriétés privées.

Parallèlement, le nombre total d'individus recensés suit une tendance similaire : il tend à se stabiliser. Cette variable demeure toutefois très sensible aux valeurs extrêmes (les plus importantes ont de fait été exclues de l'analyse), quelques populations représentant parfois une part majeure du total d'individus. C'est le cas des populations Gem.1.2020 (7000 individus en 2022) et Bau.1.2023 (+50 000 individus).

La surveillance de l'ensemble de ces populations se traduit par une évolution constante du nombre de sites « sous contrôle ». Néanmoins, il faut attendre trois années consécutives sans présence de plantes pour déclarer une population éradiquée, ce qui n'a commencé à produire ses effets concrets qu'à partir de 2023. Ainsi, le nombre de populations éradiquées devrait continuer d'augmenter, tandis que celui des populations sous contrôle devrait se stabiliser, compte tenu de la relative stabilité du nombre total d'observations annuelles.



Il reste difficile de tirer des conclusions sur l'évolution de l'ambrosie à feuilles d'armoise en Région wallonne, mais certaines tendances sont claires. Sans l'action de l'OWA, le nombre de populations comme le nombre d'individus auraient connu une croissance exponentielle, et il est certain que la quasi-totalité des populations « sous contrôle » ou « éradiquées » seraient encore en progression en 2024. Même si les observations annuelles augmentent chaque année, il reste à déterminer dans quelle mesure cela reflète une expansion réelle de l'espèce en Wallonie.

D'une part, l'engouement croissant pour les sciences participatives favorise la hausse générale des signalements de toutes espèces sur des plateformes comme Observations.be ou iNaturalist. De plus, l'OWA a mené un travail de prospection proactive (via la communication), permettant de recenser des populations qui, sans cela, n'auraient peut-être pas été signalées. Les inondations de 2021 ont sans doute contribué à la dispersion de l'ambrosie le long des cours d'eau, tandis que les campagnes de recensement renforcées dans les zones sinistrées ont également amélioré la détection.

D'autre part, l'augmentation du nombre de poulaillers — principale source d'introduction de la plante — et le fait qu'une grande partie des nouvelles observations provienne de personnes ne connaissant pas l'OWA laissent à penser que l'ambrosie à feuilles d'armoise, bien qu'encore au début de son invasion, continue de gagner du terrain dans la région.

L'évolution de l'ambrosie dans notre région dépendra en grande partie du maintien des actions mises en œuvre au cours des cinq dernières années. Sans intervention continue, il est fort probable que l'espèce se propage rapidement et que de nombreuses populations aujourd'hui contrôlées par l'OWA s'installent de manière durable.

Enfin, même si les actions de l'OWA permettent d'avoir une vue globale de la situation en Région wallonne, il est certain qu'une grande partie des populations ne sont pas rapportées. Le jeu de données PI@ntNET fourni par exemple une grande quantité de données inexploitablees par l'OWA mais révélateurs de la non-exhaustivité de notre base de données.

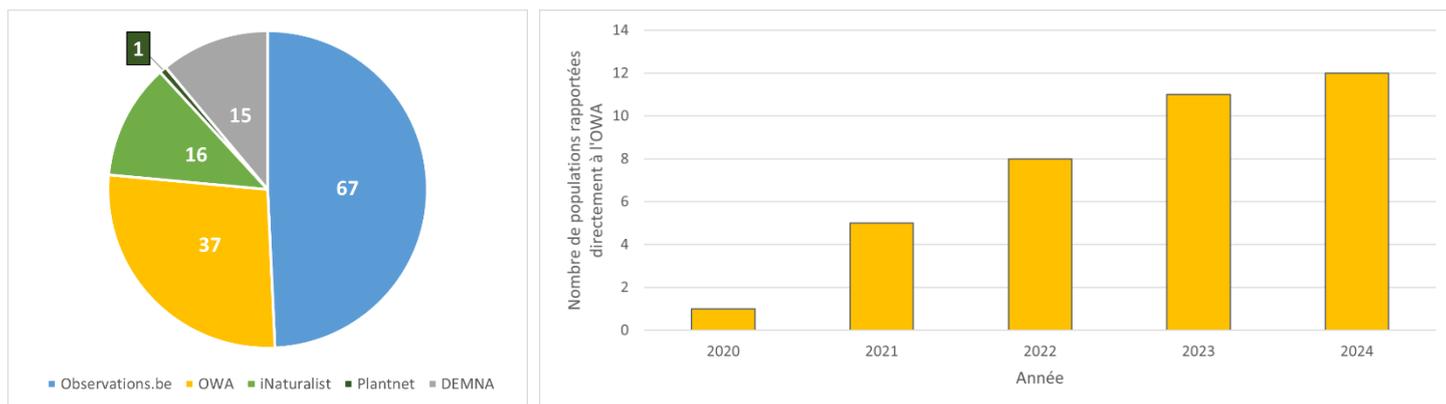


*Fig. 4. Ambrosies gérées (de gauche à droite) à Ham-sur-heure et Jodoigne*

### Profil des populations d'ambroisies en Région wallonne

Une fois la population enregistrée dans la base de données, l'OWA recontacte le propriétaire afin de recueillir diverses informations liées au site. Lorsque c'est possible, une visite de terrain est également organisée, permettant de lancer les actions de gestion et de maintenir un contact direct avec le propriétaire. Parmi les informations ainsi collectées, certaines permettent de mieux cerner les caractéristiques des populations d'ambroisies. Ces analyses se limitent aux 136 populations effectivement retrouvées et suivies par l'OWA.

#### Source de données



**Fig. 5.** Source de données des observations d'ambroisies entre 2020 et 2024 et évolution du nombre de populations rapportées directement à l'OWA depuis 2020

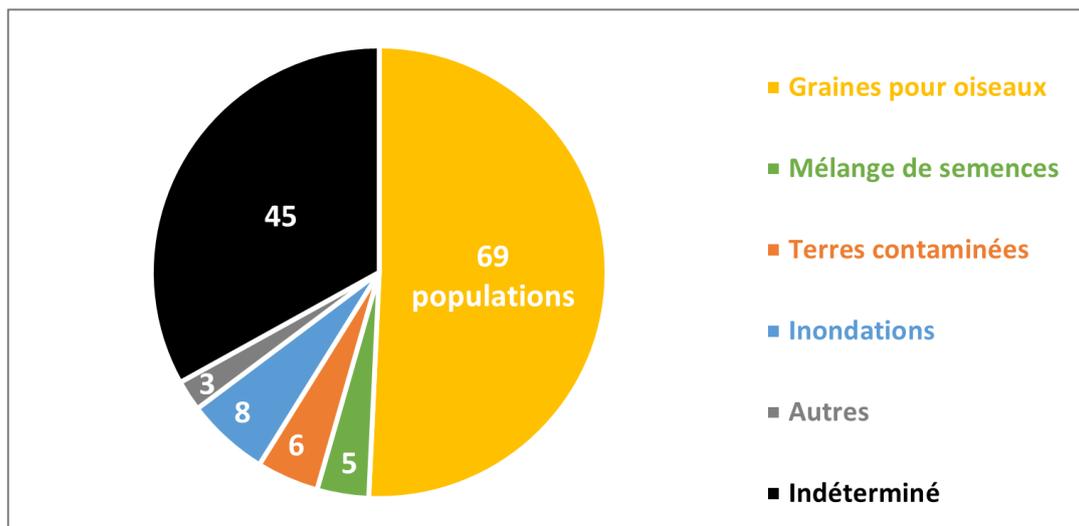
La plateforme **Observations.be** demeure la principale source de données, puisqu'elle regroupe près de la moitié des signalements (**Fig. 5**). Une seule observation issue de **Pl@ntNET** a pu être intégrée parmi les populations suivies, du fait du manque d'informations associées (localisation précise, contact, etc.).

D'année en année, la communication de l'OWA gagne en ampleur (**Fig. 5**) : un nombre croissant de personnes contactent directement l'Observatoire pour signaler une nouvelle population d'ambroisie. Toutefois, on remarque que le nombre d'observateurs différents est globalement équivalent au nombre de populations recensées, peu de personnes signalant l'ambroisie à plus d'une reprise. Parmi les 136 populations suivies, seuls huit observateurs ont enregistré deux populations, généralement situées à proximité l'une de l'autre.



**Fig. 6.** Populations d'ambroisies retrouvées grâce à un encodage d'Observations.be (Bei.1.2023) et rapportée directement à l'OWA (Mon.1.2024)

### Vecteurs d'introduction



*Fig. 6. Source d'introduction des populations d'ambrosies observées entre 2020 et 2024*

Environ la moitié des sites contaminés par l'ambrosie en Région wallonne sont liés à l'utilisation de graines pour oiseaux (**Fig. 6**). Que ce soit dans ou autour d'un poulailler, sous une mangeoire, ou près des points de nourrissage pour oies et canards sauvages le long des cours d'eau, ces contaminations sont clairement reliées à des sacs de graines contaminés. Ce vecteur apparaît donc comme le principal facteur de propagation dans les zones où la plante n'est pas encore solidement établie, malgré la réglementation européenne limitant la présence de graines d'ambrosie dans l'alimentation animale (voir Chapitre 6 : Travaux supplémentaires). Les inondations de 2021 ont également contribué à disperser la plante, tout comme le déplacement de terres contaminées et l'usage de mélanges de semences de fleurs. Pour environ un tiers des sites, aucun lien n'a pu être établi avec un vecteur connu, par manque d'informations ou en raison de l'impossibilité de contacter l'observateur ou le propriétaire.



*Fig. 7. Population d'ambrosies ayant pour origine vraisemblable un déplacement de terres contaminées à Flémalle, les inondations de 2021 à Aywaille et la contamination de sacs de graines pour volailles à Beignée*

### Caractérisation du milieu envahi

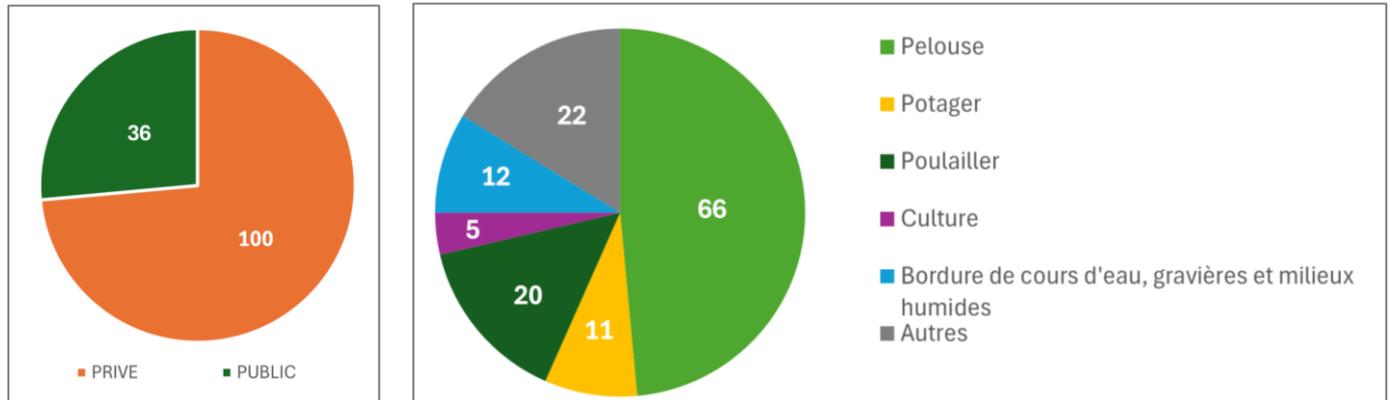


Fig. 8. Caractère public ou privé et occupation du sol des populations d'ambrosies suivies par l'OWA

Environ 75 % des sites contaminés, bien que généralement accessibles, se trouvent sur des terrains privés, ce qui impose des échanges téléphoniques et par courriel supplémentaires pour organiser les visites lorsque cela est possible (Fig. 8). Parmi ces 100 sites privés, environ un quart ne sont pas accessibles à l'OWA par refus du propriétaire, même si certains d'entre eux communiquent avec l'OWA par mail ou téléphone pour informer de l'évolution de la population.

L'occupation du sol sur ces sites est variée (Fig. 8) : près de la moitié sont des pelouses (sous des mangeoires, devant des poulaillers, dans des prairies, etc.). Les poulaillers et les potagers, généralement connectés aux zones de nourrissage d'oiseaux, sont également fortement touchés. Par ailleurs, les inondations de 2021 et l'existence de points d'alimentation pour oies et canards sauvages expliquent l'apparition d'ambrosie dans certaines gravières et le long des cours d'eau.

### Caractérisation de l'invasion la première année d'encodage

L'état de l'invasion lors de la première année d'observation est un indicateur essentiel pour déterminer la marge de manœuvre dont dispose l'OWA. En effet, selon que la population puisse être rapidement maîtrisée ou qu'elle soit déjà solidement implantée, l'Observatoire pourra adapter ses actions et anticiper les difficultés de gestion pour l'année suivante.

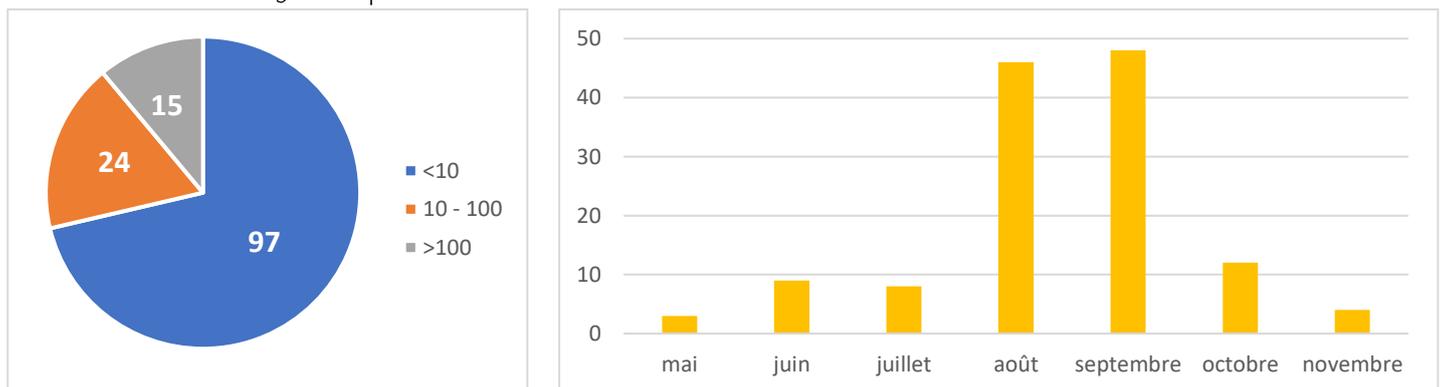


Fig. 9. Nombre d'individus et mois de la première année d'observation

De manière générale, lors de la première année de signalement, la plupart des populations comptent moins de dix individus (Fig. 9). Toutefois, certaines présentent déjà plusieurs dizaines, voire des centaines ou des milliers de plantes. Intervenir précocement au début de l'invasion accroît les chances d'atteindre rapidement l'éradication (voir chap. 2 : Actions de gestion). Malgré ce constat globalement rassurant, on constate tout de même qu'environ un tiers des populations recensées présente plus de 10 individus (dont 15 avec plus de 100 individus) lors du premier signalement, traduisant une banque de graines déjà contaminée.



En outre, ces observations sont le plus souvent réalisées en août et septembre (Fig. 9), lorsque l'ambrosie est en fleurs ou en graines, et donc plus facilement reconnaissable. Malheureusement, cela signifie également qu'une partie de ces populations a déjà eu le temps de produire des graines avant d'être signalée, rendant les actions de gestion partiellement, voire totalement inefficaces.

### Répartition spatiale

Les sites de recensement se répartissent sur la quasi-totalité du territoire wallon l'exception de l'Ardenne centrale et du sud (Fig. 10). Les autres régions naturelles sont donc considérées comme sensibles à l'installation durable de la plante, sans distinction. Quelques sites ont été observés les dernières années de plus en plus proche de l'Ardenne centrale, traduisant éventuellement une progression vers les zones plus élevées.

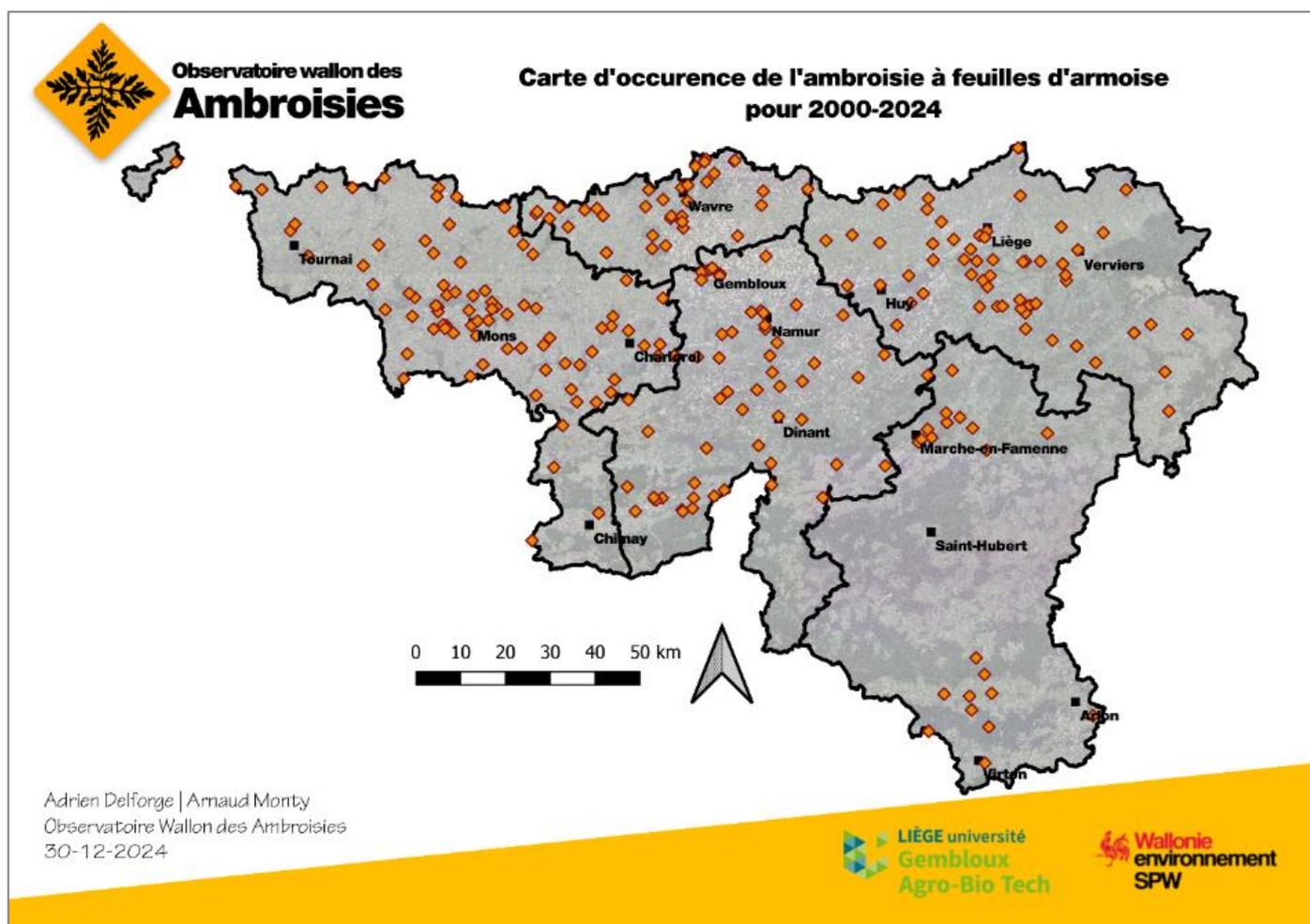
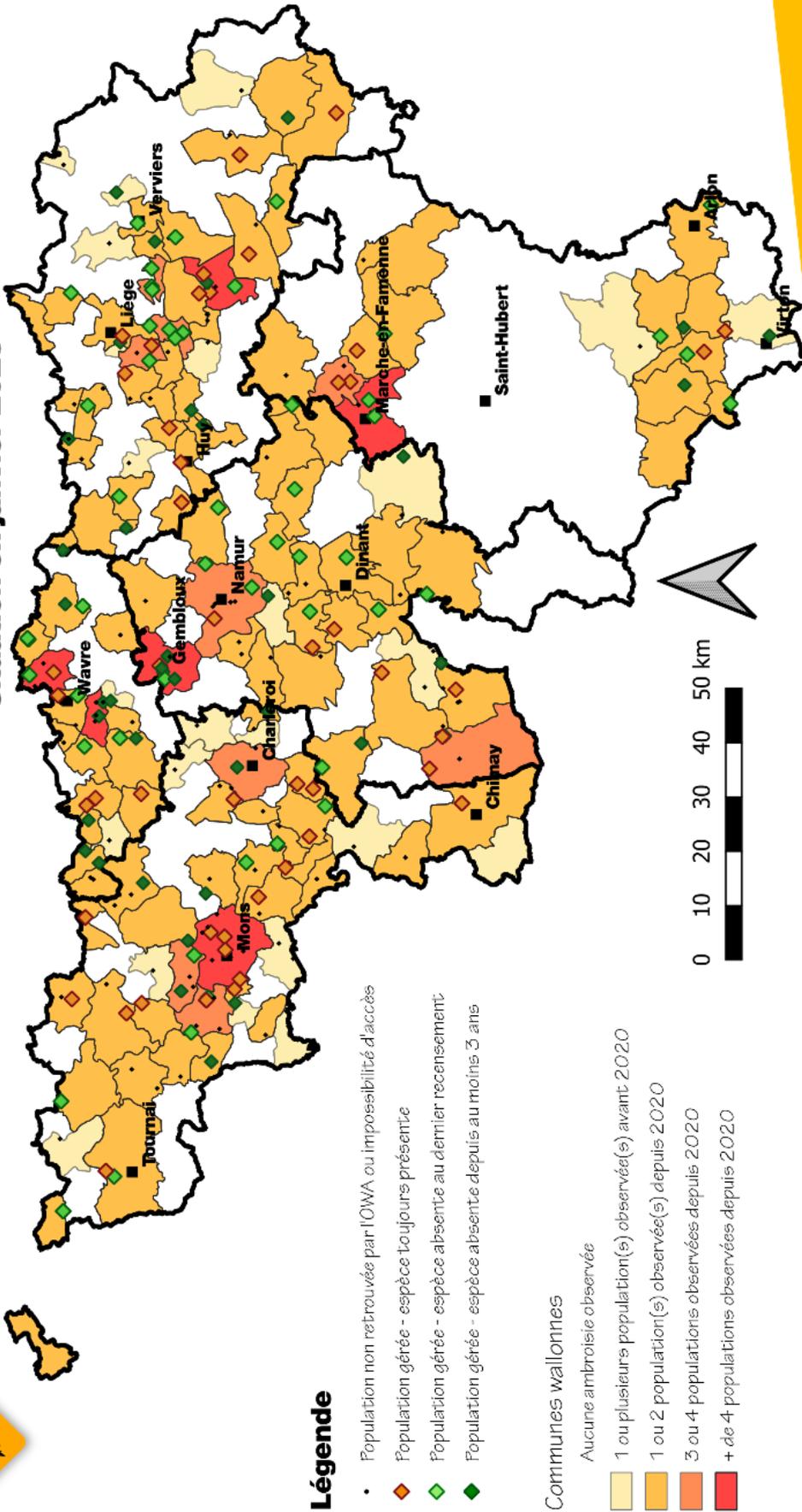


Fig. 10. Répartition spatiale des observations d'ambrosies entre 2000 et 2024



# Carte d'occurrence des populations d'ambroisies à feuilles d'armoise surveillées par l'Observatoire wallon des Ambroisies (OWA)

## Situation en janvier 2025



Observatoire Wallon des Ambroisies  
Adrien Delforge | Arnaud Monty



Fig. 11. Carte d'occurrence de l'ambrosie à feuilles d'armoise pour 2024, illustrant les différentes populations surveillées par l'Observatoire wallon des Ambroisies et leur statut. Les données non retrouvées (antérieures à la création de l'OWA et dont la population n'a pas été retrouvée en 2020) et les données non-accessibles (propriété privée non-visitable, absence de contact, etc.) sont représentées par un point noir tandis que les populations gérées sont représentées par un losange de couleur. Les sites gérés avec présence de la plante sont illustrés en orange; les sites gérés sans présence de la plante au dernier recensement sont en vert clair; les sites gérés sans présence de la plante pendant 3 années consécutives sont en vert foncé. Les communes wallonnes sont représentées sur la carte selon un code couleur dépendant de la fréquence d'observation de la plante depuis 2020.

### 3. Actions de lutte

#### Méthodologie

Après avoir relevé une observation, l'OWA prend contact avec l'observateur et/ou le propriétaire du site concerné. Les informations relatives à ce dernier sont compilées, puis l'OWA organise, dans la mesure du possible, une visite de terrain. Celle-ci a pour objectifs d'amorcer la gestion de la population d'ambrosie et de sensibiliser les acteurs concernés, afin de favoriser un suivi annuel efficace. A quelques exceptions près, l'OWA arrache et compte chaque ambrosie retrouvée sur le site. Une recherche minutieuse est organisée afin de s'assurer un arrachage complet, particulièrement en début de saison de végétation lorsque la plante est encore discrète. Si la plante est en fleurs ou en graines, les ambrosies arrachées sont mises en sac et jetées a posteriori dans un conteneur à déchets biologiques. Une fois la gestion réalisée, les contacts de référence pour chaque observation sont recontactés en fin de saison pour vérifier qu'aucune plante n'ait survécu avant qu'elle ne produise ses graines.

Les années suivantes, l'OWA sollicite tous les observateurs et/ou propriétaires des populations suivies et planifie des visites de terrain selon l'organigramme de décision adopté pour les saisons 2023-2024 (Fig. 12). Bien qu'une visite annuelle systématique soit idéale pour assurer l'efficacité de la gestion, le temps disponible pour les interventions sur le terrain reste limité. Pour la majorité des sites, une seule visite est menée, mais certains bénéficient de plusieurs passages (notamment les sites publics). Cette impossibilité de réaliser au moins deux visites sur certains sites publics problématiques favorise malheureusement la reprise de populations qui étaient pourtant en voie d'éradication.

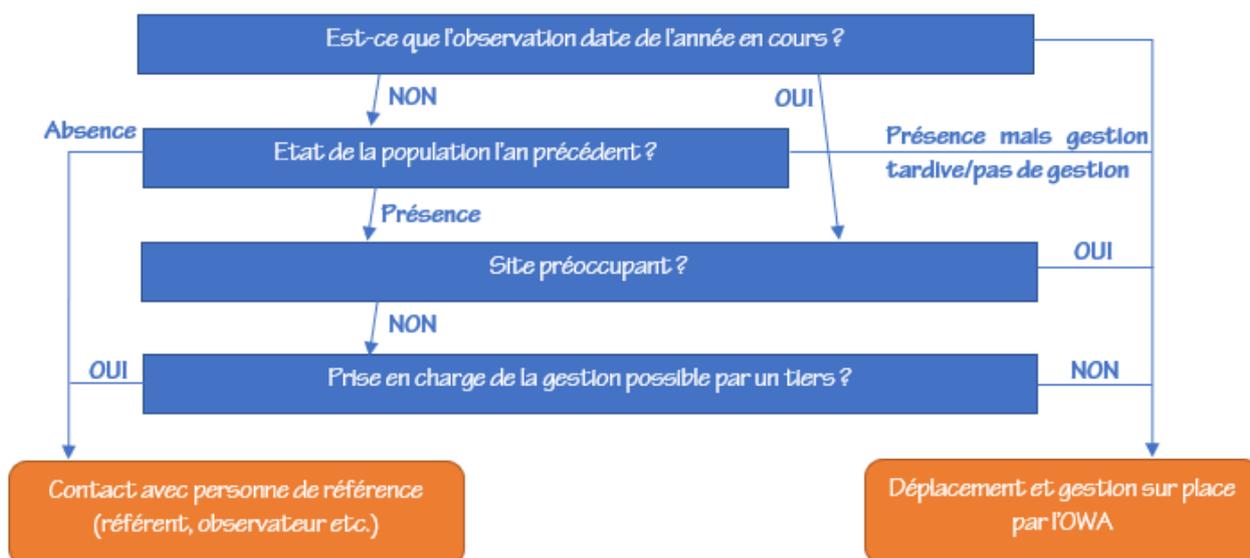


Fig. 12. Arbre de décision pour le déplacement ou non sur le terrain

Enfin, certaines visites de terrain sont menées avec la collaboration de « référents ambrosie », déjà engagés dans la lutte contre la plante, ou encore avec des partenaires tels que les parcs naturels, les contrats de rivière ou les communes (Fig. 13). Par ailleurs, l'appui précieux de stagiaires a grandement contribué à maintenir un niveau élevé de surveillance et de gestion au cours de ces cinq dernières années, comme en témoignent les résultats présentés dans le paragraphe suivant.

### Gestion des populations

Au cours des quatre années de la présente convention, l'OWA a lancé des actions de gestion pour 115 populations (sur les 136 suivies), dont la plupart ont été prises en charge directement par l'OWA. Au total, plus de 28 500 individus ont été arrachés au fil des saisons de végétation, représentant l'équivalent d'environ 54 journées.hommes consacrées à l'arrachage et à la recherche sur le terrain des populations d'ambrosies.

Les populations non gérées le sont généralement en raison de l'impossibilité de joindre le propriétaire ou d'un refus explicite de celui-ci de procéder à la gestion.

Sur les 136 populations suivies, 32 sont considérées comme éradiquées, après trois années consécutives sans détection de la plante. La majorité de ces populations partagent plusieurs points communs, pertinents pour mettre en évidence les facteurs influençant l'efficacité de la gestion :

- Les sites sont rendus accessibles par le propriétaire, permettant des interventions régulières ;
- Le nombre d'individus observés lors de la première année est inférieur à 20 ;
- Les interventions de gestion ont toujours lieu avant la formation des graines, et visent à éliminer totalement tous les plants ;
- La surveillance se fait tout au long de la période de végétation, tant par le propriétaire que par l'OWA.

Un grand nombre de sites sous contrôle réunissent également ces conditions. À l'inverse, les populations persistantes se caractérisent souvent par des problèmes d'accessibilité, un nombre initial d'individus élevé (et donc une banque de graines déjà contaminée), un calendrier d'intervention tardif ou encore une surveillance imprécise en fin de saison. Par ailleurs, la dormance des graines met en évidence la nécessité de poursuivre une surveillance active, même après un an d'absence de la plante, afin de prévenir toute réapparition. Parmi les 26 populations persistantes de 2024, 7 le sont par manque d'accès au site.

Pour la majorité des populations comptant moins de dix individus et prises en charge avant la production de graines, quatre années de suivi suffisent pour garantir l'éradication. En revanche, lorsqu'il y a plus d'individus, la banque de graines est déjà contaminée, ce qui requiert davantage d'années de gestion rigoureuse avant d'espérer atteindre l'éradication. Malgré tout, l'expérience de l'OWA montre une diminution progressive du nombre de plantes au fil du temps pour les populations persistantes gérées, suggérant un épuisement de la banque de graines. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives, mais il est vraisemblable que la plupart des populations persistantes gérées parviendront à être sous contrôle dans les prochaines années si la pression est maintenue sur celles-ci.



Fig. 13. Gestion d'ambrosies à Ham-sur-heure, Aywaille et Surice

#### 4. Formations et animation d'un réseau d'observateurs

##### Formation des acteurs

Pour sensibiliser différents publics et encourager l'encodage des observations d'ambroisie, l'OWA a mis en place des formations de deux heures (Fig. 14). Voici un aperçu des sessions organisées :

- 2 webinaires d'information à destination des communes les 27 mai et 11 juin 2021
- 1 formation en partenariat avec Adalia 2.0 à Namur le 5 août 2021
- 1 formation en partenariat avec la commune d'Yvoir le 26 octobre 2021
- 1 formation en partenariat avec ATTAC à Liège le 19 février 2022
- 1 formation en partenariat avec les Parcs Naturels de Gaume, de la Vallée de l'Attert et les Contrats de rivières Semois-Chiers à Tintigny le 28 juin 2022
- 1 formation en partenariat avec la commune de Flémalle à Flémalle le 4 août 2022.
- 1 formation à destination des agents du DNF à Gembloux le 12 août 2022
- 1 formation en partenariat avec le Cercle horticole de Chaudfontaine à Chaudfontaine le 12 septembre 2022
- 1 formation à destination des étudiants assisant au cours d'Ecologie Générale de Gembloux Agro-Bio Tech le 12 novembre 2022 à Gembloux
- 1 formation à destination du personnel scientifique du laboratoire de recherche 'Biodiversité et Paysage' de Gembloux Agro-Bio Tech le 28 mars 2023
- 1 formation en partenariat avec Natagora Pays-de-Herve et la commune de Welkenraedt à Welkenraedt le 15 juin 2023
- 1 formation en partenariat avec le Fifty-One Club d'Ham-Sur-Heure) Nalinnes le 28 septembre 2023
- 1 formation à destination du personnel 'Espaces verts' de la province du Hainaut à Mons le 16 novembre 2023
- 1 formation en webinaire à destination des chasseurs en partenariat avec Faune et Biotopes le 11 janvier 2024
- 2 formations en webinaire le 21 novembre
- 2 formations en partenariat avec Adalia 2.0 dans le cadre de leur formation phytolicece 'Gestion des plantes exotiques envahissantes' le 11 juin à Charleroi et le 26 septembre à Rendeux

Afin d'atteindre un public rural, l'OWA propose depuis 2022 des formations dans le cadre de l'obtention de phytolicece (P1-P2-P3) sur les Ambroisies, Berces du Caucase et Datura Stramoine. Ces formations ont eu lieu à Gembloux les 7 décembre 2022, 1 juin 2023, 30 novembre 2023, 19 avril 2024 et 29 novembre 2024.

C'est donc un total de 24 formations qui ont été dispensées, formant plus de 650 participants. Les objectifs de la convention sont donc atteints (24 formations pour 250 formés).



Fig. 14. Formations 'ambroisies' données à Tintigny, à Chaudfontaine et Welkenraedt

### Participation à des événements thématiques

L'OWA a également participé à divers événements nationaux et internationaux (**Fig. 15**) :

- La Foire Agricole de Battice en septembre 2021
- Le colloque « EcoVeg 15 » en mai 2022 (Gembloux, Belgique)
- Le Festival de l'agroécologie et de l'agriculture de conservation organisé par Greenotech en juin 2022
- Le Congrès de l'International Ragweed Society en septembre 2022 (Budapest, Hongrie)
- La fête des campagnes insolites organisée par Faune et Biotopes en septembre 2022
- La Fête de la nature et de l'environnement organisée par les CNB en septembre 2022
- Le colloque « Neobiota » en septembre 2024 (Lisbonne, Portugal)

L'OWA a donc participé à un total de 4 événements nationaux et 3 événements internationaux, remplissant les objectifs de la convention (6 événements dont 2 internationaux).



*Fig. 15. Présence de l'OWA au congrès de l'IRS, au festival de l'agroécologie et de l'agriculture de conservation et à la foire de Battice*

### Animation des réseaux sociaux



En janvier 2025, la page Facebook de l'OWA comptait 806 « mentions J'aime » et 853 abonnés. Au cours des quatre dernières années, 123 publications ont été diffusées, portant sur des retours de

terrain, des informations insolites autour de l'ambrosie, l'annonce de formations et la diffusion d'articles, entre autres sujets. Ce réseau d'acteurs a permis de recenser plusieurs nouvelles populations d'ambrosie, d'autant plus que des pages Facebook telles que Réseau des Éco-conseillers ou Agri-Info relaient désormais certaines publications de l'OWA. L'Observatoire a également sollicité à plusieurs reprises l'aide de communautés naturalistes, favorisant ainsi la détection de nouvelles populations.



La page Facebook a servi de plateforme pour partager les deux vidéos produites par l'OWA, qui demeurent largement les contenus les plus consultés : la dernière vidéo publiée a atteint plus de 36 000 personnes et suscité 145 réactions (Fig. 16). Les autres publications ayant rencontré un large écho concernent la promotion de formations et les bilans des années 2023 et 2024.

Titre	Date de publication ↑↓	Couverture ↑↓	Réactions/Mentions J'aime, commentaire...
L'ambroisie à feuilles d'armoise, c'est une plante exotique envahissante émergente... Reel · Observatoire Wallon des Ambroisies	6 août 2024	22,9 K	105
Publication : « L'ambroisie à feuilles d'armoise, c'est une... » Publicité ·	6 août 2024	22,8 K	--
Ambroisie en Wallonie - Comment arrive-t-elle sur le territoire ? Vidéo · Observatoire Wallon des Ambroisies	25 juin 2024	13,2 K	40
Publication : « ⚠️ ⚠️ Nouvelle vidéo sur la contamination des... » Publicité ·	27 juin 2024	13,1 K	--
Ambroisie en Région wallonne : quels risques ? Vidéo · Observatoire Wallon des Ambroisies	10 août 2023	2,2 K	77
Le 15 juin prochain à 20h, nous donnerons une formations sur les plantes invasives... Photo · Observatoire Wallon des Ambroisies	2 juin 2023	2,2 K	39
La saison 2024 des ambroisies touche à sa fin 🍁 🍁, il est donc temps de faire le ... Photo · Observatoire Wallon des Ambroisies	16 déc 2024	1,2 K	26
Le mois de novembre sonne la fin de la saison des ambroisies 🍁 🍁, nous permett... Photo · Observatoire Wallon des Ambroisies	3 nov 2023	993	33

Fig. 16. Résultats des publications de l'OWA sur Facebook avec la meilleure couverture

### Animation du réseau d'acteurs

L'OWA s'est entouré d'un réseau de « référents ambroisies » bénévoles, chargés de diffuser les informations relatives à l'ambroisie et de suivre les chantiers de gestion dans leur zone d'intervention. À ce jour, sept personnes/structures assurent ce rôle :

- Marie-Claire Houée (Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents)
- Anne Léger (Parc Naturel de Gaume)
- Contrat de rivière Dendre
- Pascal Noël (Natagora Haute Senne)
- Jean-Benoit Reginster (Natagora Entre Sambre et Terrils)
- Maxime Doffagne (Parc naturel de la Vallée de l'Attert)
- Joëlle Stassart (Contrat de rivière Vesdre)

Bien que des échanges de mails et des visites de terrain soient fréquents avec ces référents, leur nombre reste encore insuffisant pour couvrir l'intégralité du territoire wallon. Beaucoup de personnes préfèrent simplement soutenir les actions de l'OWA sans s'engager pleinement en tant que référent.

Plusieurs partenaires nous accompagnent également sur le terrain et participent activement à la diffusion d'informations : notamment les Contrats de rivière, certains Parcs naturels, diverses communes et quelques ASBL partenaires.

Enfin, l'OWA joue désormais un rôle majeur dans la lutte contre l'ambroisie à l'international, en collaborant avec l'Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine (France), qui coordonne la gestion des ambroisies sur le territoire français, et en participant activement à l'International Ragweed Society (IRS), dont l'OWA est membre. Arnaud Monty, par ailleurs, occupe le poste de secrétaire de l'IRS depuis septembre 2022.

## 5. Développement et diffusion d'outils de communication

### Matériel de communication

Dans le cadre des formations, des événements thématiques et de la sensibilisation en général, l'OWA a produit du matériel spécifique (Fig. 17) :

- 2 T-shirts de terrain
- 1 roll-up
- Affichettes à destination des communes (PDF)
- Autocollants
- Divers support Powerpoint de formation
- Portfolio récapitulatif des résultats de l'OWA
- Rapports d'activités intermédiaires (2021, 2022, 2023)

De plus, les brochures élaborées dans le cadre de la subvention de 2019 ont continué à être largement distribuées. Lors des phases de terrains, celles-ci sont automatiquement distribuées aux observateurs en complément d'information.



Fig. 17. Roll-up, rapport d'activité intermédiaire et autocollants produits durant la convention

### Diffusion d'articles de vulgarisation

2021

- **Site web de la ville de Namur** : L'ambrosie à feuilles d'armoise : si proche de chez nous...
- **Adalia** : L'ambrosie à feuilles d'armoise : après un an, qu'en est-il ?
- **Observatory of high-stake species for human health**: Bird seed food in Belgium
- **Plein champ** : L'ambrosie à feuilles d'armoise : après un an, qu'en est-il ?
- **Courrier du Parc naturel de la Vallée de l'Attert** : L'ambrosie à feuilles d'armoise : une plante invasive à éviter pour sauvegarder notre santé !
- **Lettre de l'Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine** : Surveillez vos mangeoires : l'ambrosie rôde
- **Observatory of high-stake species for human health**: Poultry and wild birds seeds: an introduction way for ragweed in low-contaminated territories?
- **Le Niérson** : L'ambrosie à feuilles d'armoise : une lutte précoce pour éviter le pire...



2022

- **L'Erable** : Ambroisie à feuilles d'armoise : invasive, allergène... et peut-être déjà chez vous !
- **Union des Villes et des Communes Wallonnes** : L'ambroisie : une nouvelle menace à surveiller !
- **InfoOphyto** : Ambroisie : résultats de deux années de traque
- **Carnet des Espaces Naturels** : Ambroisie à feuilles d'armoise : une menace sous surveillance pour notre santé ?
- **Adalia 2.O** : Ambroisie : résultats de deux années de traque
- **Le Jardin Calidifontain** : Ambroisie à feuilles d'armoise : une plante invasive qui menace notre santé

2023

- **L'Homme et l'Oiseau** : Nourrir les oiseaux : pas au prix de notre santé !

2024

- **Bulletin de liaison du Contrat de rivière Amblève** : L'ambroisie à feuilles d'armoise : une plante discrète, mais redoutable allergène
- **Adalia** : Ambroisie à feuilles d'armoise : la traque continue !
- **Site web de la faculté de Gembloux Agro-Bio tech** : Bilan des 5 années de lutte de l'Observatoire wallon des Ambroisies
- **Site web du centre de recherche TERRA** : Assessment of 5 years of control by the Walloon Ambrosia Observatory
- **Lettre de l'Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine** : L'Observatoire wallon des Ambroisies fête ses 5 ans !
- **Page web de l'Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine** : L'ambroisie en Belgique

2025

- **Forêt.Nature** : Des résultats encourageants pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes en Wallonie ! (Premier auteur : E. Branquart)
- **Medi-sphère** : Une saison allergique prolongée en Région wallonne : l'arrivée de l'ambroisie à feuilles d'armoise (Accord pour diffusion en juillet 2025)
- **Natagora** : Une plante allergène dans nos graines pour oiseaux ? (Article envoyé pour validation)

C'est donc un total de 24 articles de vulgarisation qui ont été produits, dont 2 sont en cours de publication. Les objectifs de la convention (20 articles) sont donc tenus.

Outre ces articles de vulgarisation, l'OWA a également publié une note scientifique sur la contamination des graines pour oiseaux par les graines d'ambroisie dans « BASE », disponible à l'adresse suivante :

<https://popups.uliege.be/1780-4507/index.php?id=20086>

### Réalisation de vidéos

L'OWA a réalisé 2 vidéos portant sur la problématique de l'ambroisie en Région wallonne et la contamination de graines pour oiseaux. Cette dernière vidéo a été produit sous 2 formats (paysage et portrait) afin d'atteindre un maximum de monde sur les réseaux sociaux. Les deux vidéos sont disponibles aux adresses suivantes :

<https://www.youtube.com/watch?v=CQOUt7iD1VI&t=1s>

<https://youtu.be/mCNMTxJZfWM>

Les objectifs de la convention sont donc également remplis (2 vidéos).



### Visibilité de l'OWA

Outre les objectifs de la convention, l'OWA s'est efforcé d'être présent sur différents supports afin de sensibiliser à la problématique (Fig. 18).

- Un communiqué de presse a été publié en été 2022.
- Intervention au journal de la radio (RTBF) et article sur leur site web en été 2022 (<https://www.rtbf.be/article/lambroisie-une-plante-invasive-de-plus-en-plus-presente-dans-nos-contrees-11041216>)
- Article du journal 'Moustique' en été 2022 (<https://www.moustique.be/actu/environnement/2022/08/11/allergie-les-canicules-repetees-favorisent-la-dispersion-de-certains-pollens-244934>)
- Intervention lors du journal télévisé de la RTBF en été 2023 (<https://audio.rtbf.be/media/journal-televisé-sujet-par-sujet-l-ambroisie-une-plante-devenue-ennemi-public-3068027>)
- Arnaud Monty a réalisé une communication par webinar intitulée « Citizen Science to tackle *Ambrosia artemisiifolia* populations and prevent future invasion?» le 7 septembre 2023 (<https://www.youtube.com/watch?v=BFY6laPvhe8>)
- L'OWA a participé à une capsule vidéo de l'Observatoire des Ambroisies (France) sur la situation de l'ambrosie en Belgique (<https://www.youtube.com/watch?v=LOrsb2Yep2I>)
- L'asbl Adalia propose un kit de communication à destination des communes dans lequel figure des articles de vulgarisation 'prêts à l'emploi'
- L'OWA a participé au tournage d'un épisode de « Sur le front » portant sur les allergies aux côtés de l'Observatoire des Ambroisies (France), qui devrait être diffusé sur France 5 au deuxième trimestre 2025.

L'OWA a également été cité dans une série de rapports et articles de vulgarisation de diverses entités (Natagora, Imagine, Rapport de Vito, Möbius et Sciensano au SPF Santé publique, Vivre la Wallonie, magazine de la Mutualité Chrétienne, courriers des parcs naturels etc.).

Enfin, l'OWA a mis à jour annuellement son site web, hébergé sur la plateforme de la Cellule permanente Environnement-santé, disponible à <http://ambroisie.wallonie.be> ou <http://environnement.sante.wallonie.be/home/lenvironnement-sante/risques-emergents/ambroisie.html>.

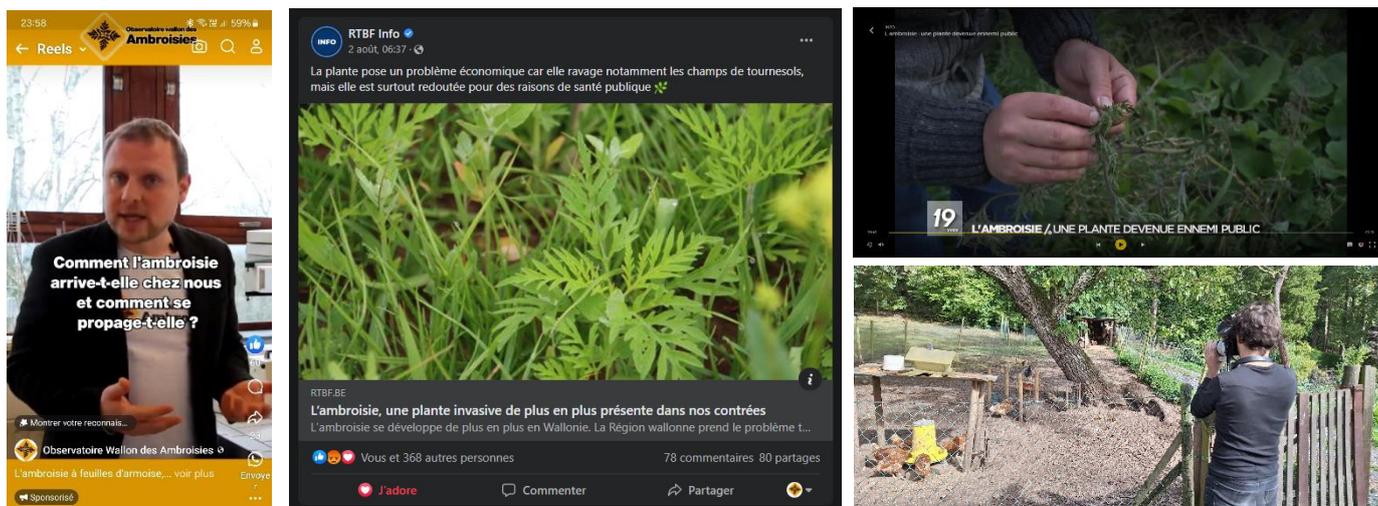


Fig. 18. Vidéo diffusée sur Facebook, interventions de l'OWA à la radio et au journal télévisé de la RTBF et intervention dans le cadre du magazine « Sur le front » de France5.



## 6. Collaborations et travaux supplémentaires

### Publication des données de l'OWA sur GBIF

Les données 2023-2024 de l'OWA sont accessibles sur la plateforme GBIF depuis 2024, intégrées aux données du DEMNA. Les données antérieures ont déjà été communiquées et devraient compléter le jeu de données rapidement.

<https://www.gbif.org/fr/dataset/d939da39-9cf3-482c-be7c-e0e52c977733>

### Suivi de la contamination des graines pour oiseaux

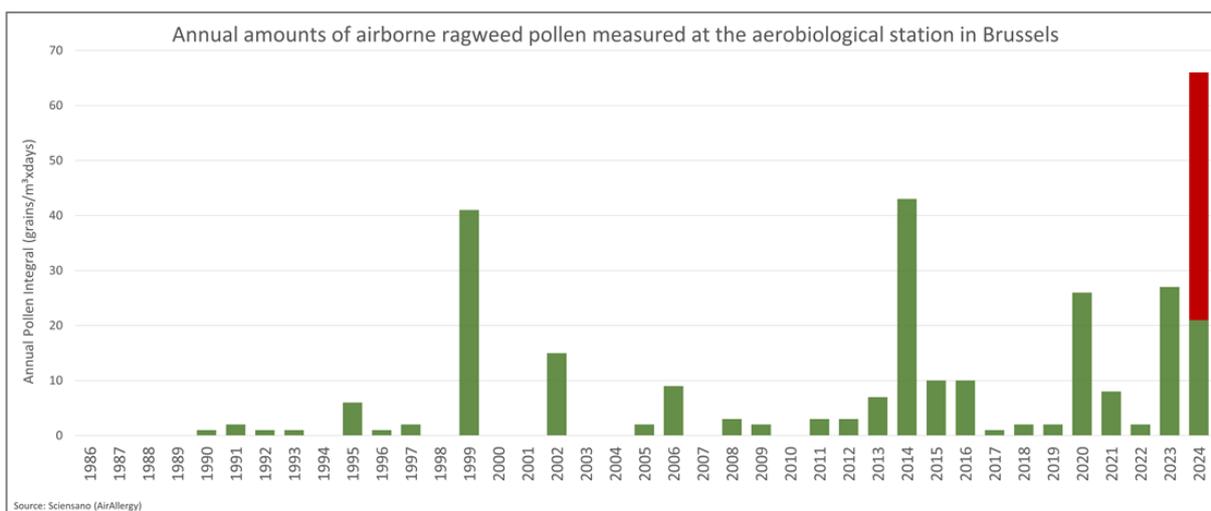
L'OWA surveille les différents lots rejetés lors des contrôles AFSCA, ainsi que les notifications du réseau RASFF (Rapid Alert System for Food and Feed) de la commission européenne. En effet, un règlement européen instaure un seuil de 50 mg/Kg d'ambrosie à ne pas dépasser dans l'alimentation animale.

Il en ressort des rappels de produits presque chaque année par l'AFSCA et une implication régulière de la Belgique dans les notifications du réseau RASFF (14 notifications mentionnant un dépassement du seuil légal fixé par l'Europe en 2024), révélant une présence significative de l'ambrosie dans les graines pour oiseaux, malgré la réglementation en cours.

### Réseau de surveillance pollen

L'OWA a un partenariat avec Sciensano pour avoir accès aux données de pollen d'ambrosie en Région wallonne. Bien que le pollen d'ambrosie soit présent annuellement dans les bases de données, les quantités recensées sont généralement trop faibles pour présenter un risque allergène à l'échelle régionale.

Le réseau airallergy (Sciensano) nous a prévenu d'un épisode exceptionnel en septembre 2024 (post-saison), avec le passage d'un nuage fortement chargé en pollen d'armoise et ambrosie traversant le pays par l'Est (**Fig. 19**). Ce nuage seul représente un record pour les quantités habituellement retrouvées à Bruxelles. Pour 2024, il y aurait donc environ 2/3 du pollen recensé qui serait importé des pays voisins fortement contaminés, le tiers restant supposément émis par les populations locales (car respectant une certaine régularité saisonnière).



**Fig. 19.** Quantité de pollen mesurée à Bruxelles annuellement (rouge = quantité mesurée uniquement mi-septembre 2024). Source : Sciensano (Airallergy)

Il est encore trop tôt pour évaluer l'exposition de la population au pollen d'ambrosie à échelle régionale, mais il paraît clair que l'augmentation probable des populations d'ambrosie aura un impact majeur dans le calendrier pollinique.

### Suivi passif du *Datura* et promotion de la lutte contre les PEE

Au-delà de ses missions dédiées à l'ambrosie, l'OWA est souvent sollicité pour identifier ou gérer d'autres plantes exotiques envahissantes, notamment lors d'événements thématiques ou à l'issue des formations phytolicece.

Parmi ces espèces, *Datura stramonium* fait l'objet d'un suivi passif, car il présente des enjeux similaires à ceux de l'ambrosie (**Fig. 20**). Plusieurs personnes ont ainsi contacté l'OWA pour signaler la présence de datura ou demander des conseils de gestion. Par ailleurs, le datura et l'ambrosie partagent un vecteur de dissémination commun : l'alimentation animale. Il n'est donc pas rare que l'OWA repère du datura au cours de ses missions de terrain.

Étant donné qu'aucun organisme ne suit spécifiquement cette espèce, l'OWA a tenté de répondre aux demandes reçues, malgré le temps limité dont il dispose pour s'en occuper.



**Fig. 20.** Formation donnée dans le cadre de l'obtention de la phytolicece portant entre-autres sur le datura, illustrations de sites contaminés par *Datura stramonium* rapportés à l'OWA

## 7. Conclusion et perspectives pour les années futures

Les cinq années d'activité de l'Observatoire wallon des Ambroisies ont permis de dresser un état des lieux de l'invasion de l'ambroisie à feuilles d'armoise en Région wallonne. Grâce à un suivi rigoureux sur le terrain, la base de données a pu être enrichie permettant de caractériser 136 populations suivies et d'engager des actions de gestion pour la plupart d'entre elles. L'expertise acquise a permis de comprendre les mécanismes de dispersion de la plante, de cibler les sites sensibles et de mettre en place des protocoles efficaces pour limiter sa progression. Sur le plan de la gestion, l'OWA a démontré que des interventions précoces et régulières, associées à une sensibilisation active des propriétaires, favorisent considérablement la réussite de l'éradication. La présence de plusieurs sites à banque de graines contaminées ne facilite cependant pas les actions de gestions, nécessaires dès lors sur plusieurs années.

Parallèlement, les efforts de communication ont porté leurs fruits. Le recours aux réseaux sociaux, aux articles de vulgarisation, les formations et la diffusion de vidéos ont permis de mieux faire connaître les enjeux liés à la plante. Les collaborations établies avec des partenaires locaux et internationaux ont consolidé la dynamique de lutte, tout en renforçant l'impact de la sensibilisation.

L'augmentation linéaire du nombre de populations recensées démontre que la vigilance doit rester de mise. Arrêter les efforts à ce stade signifierait perdre le bénéfice de l'ensemble des actions menées depuis cinq ans : l'implication des partenaires, l'engagement du grand public, la constitution d'un réseau de référents et l'éradication finale de populations gérées (Fig. 21). Sans suivi, les populations aujourd'hui contrôlées pourraient se réimplanter et l'éradication deviendrait d'autant plus coûteuse et complexe à l'avenir. Poursuivre les actions de l'OWA reste donc indispensable pour maintenir les résultats acquis et freiner la progression de l'ambroisie en Région wallonne.

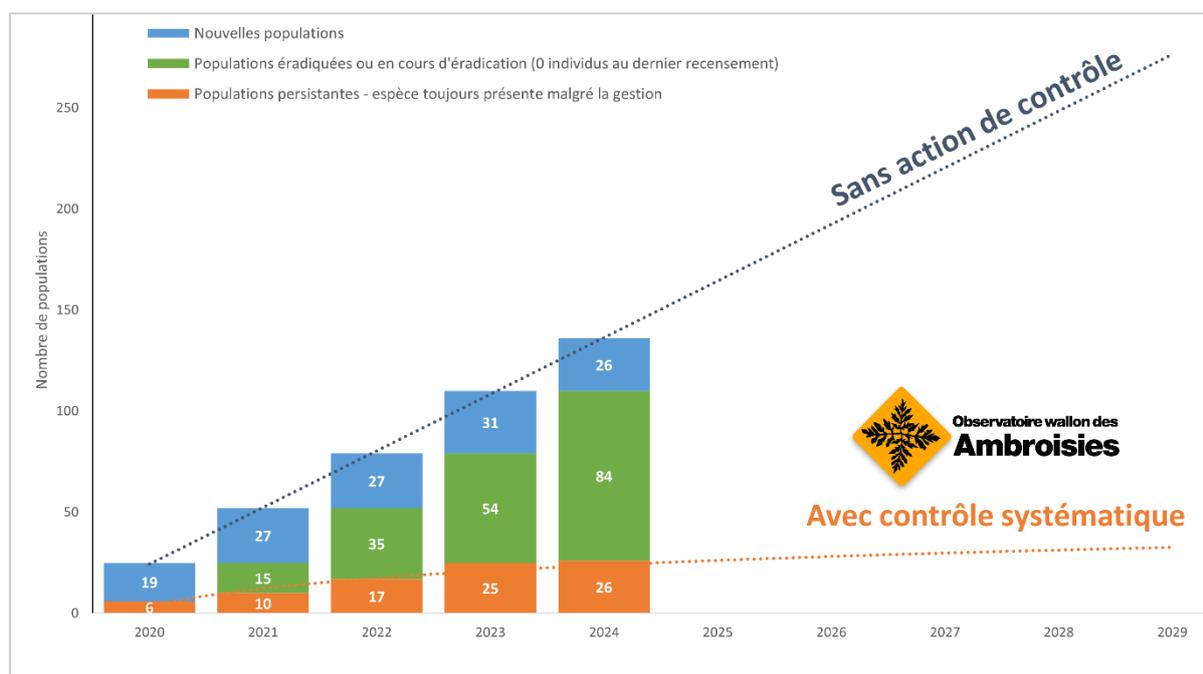


Fig. 21. Evolution du nombre de populations d'ambroisie documentées en Région wallonne de 2020 à 2024 avec leurs statuts, et projection à l'horizon 2029 avec et sans la continuation des actions de lutte menées par l'OWA.